

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 Janvier 2018

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 15 janvier 2018 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Laure BOUBET, Michel SCARCIA, Laurye LALLEMANT, Jean-Marie BACQUET, Fabrice DEPREUX.

Absents excusés : Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Claudine CASIEZ (procurations données respectivement à Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Jean-Marie BACQUET), Jean-Luc COUTEAU.

Absents : Magalie BANSE, Amélie LEQUET, Adrien PARMENTIER

Le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2017 ne suscite aucune observation ; il est donc adopté.

Après avoir présenté ses meilleurs vœux à l'ensemble des conseillers municipaux et de leurs familles, le Maire demande l'autorisation d'inscrire une question complémentaire à l'ordre du jour ; l'assemblée accepte.

1) Tarifs de la vaisselle cassée

Il arrive que de la vaisselle mise à disposition dans les salles communales soit cassée ou disparaisse.

Jusqu'alors l'indemnisation du préjudice était calculée selon le tarif de location de la vaisselle, tarif désormais basé sur un forfait (décision du Conseil Municipal du 21/11/2017).

Il y aurait donc lieu de déterminer un tarif spécifique pour la vaisselle cassée ou disparue, suivant la proposition suivante :

- assiette : 2,00 €/pièce
- verre : 1,60 €/pièce
- tasse à café : 0,70 €/pièce
- couvert : 0,25 €/pièce

Répondant à Gilberte BOITTIAUX, Yannick HERBET précise que ces tarifs concernent les particuliers louant les salles.

Jean-Marie BACQUET indique que Claudine CASIEZ estime ces tarifs trop élevés.

Pourquoi ne pas imposer le remplacement plutôt que l'indemnisation suggère Michel SCARCIA.

A l'issue de ces échanges, le Conseil Municipal décide l'instauration de cette tarification par 14 voix pour et 1 contre (Claudine CASIEZ).

2) Demande de subvention pour la mise aux normes du Foyer Rural Marcel Devaux

Yannick HERBET rappelle que d'importants travaux de mise aux normes (notamment en matière de sécurité) du Foyer Rural Marcel Devaux sont à réaliser, selon les préconisations de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Cambrai.

Cette opération, estimée à 174 000 € HT, est éligible à une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) à un taux compris entre 20 et 40 %.

Cette aide financière, si elle était accordée, viendrait s'ajouter à la subvention déjà attribuée par le Conseil Départemental du Nord d'un montant de 36 512,00 €.

Il appartient au Conseil Municipal de solliciter cette subvention DETR.

A la demande de Jean-Marie BACQUET, Yannick HERBET énumère les travaux à effectuer.

- isolement coupe-feu de la cuisine et des locaux techniques du sous-sol
- stabilité de la charpente métallique au feu
- désenfumage de la salle
- remplacement du plafond de la grande salle et des luminaires
- réfection de l'électricité

A l'unanimité, l'assemblée décide de solliciter ce soutien financier.

3) Achat de terrain 72, rue Berthelot

Yannick HERBET informe les conseillers municipaux que suite à divers contacts établis avec Mr Frédéric BRICOUT domicilié à Ligny en Cis, ce dernier est disposé à vendre à la commune l'ensemble immobilier situé 72, rue Berthelot, cadastré section U n° 1678, d'une superficie de 399 m².

Ce terrain présente un intérêt particulier pour la commune dans la mesure où un parking, susceptible de désengorger la rue Berthelot, pourrait y être aménagé.

L'offre de Mr BRICOUT s'élève à 55 000 € soit le prix d'achat du terrain par l'intéressé il y a quelques années de cela.

Jean-Marie BACQUET estime ce montant trop élevé (137 €/m²).

Yannick HERBET précise qu'il s'agit d'une opportunité à saisir dans le cadre des travaux de sécurisation de la rue Berthelot.

Yvon CIMBE indique que des devis sont en cours d'élaboration pour l'estimation des travaux.

Laurie LALLEMANT s'inquiète d'éventuels problèmes qui pourraient subvenir durant les travaux.

Géry HERMANT précise que la seule malfaçon constatée est l'affaissement de la cave.

Appelé à se prononcer sur cette acquisition, le Conseil Municipal y est favorable par 13 voix pour et 2 contre (Jean-Marie BACQUET et Claudine CASIEZ).

4) Modification statutaire de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Par délibération adoptée le 26 octobre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a décidé de modifier les statuts de cette dernière en fixant son siège dans les locaux de la Ruche d'Entreprises de Beauvois en Cambrésis.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes membres sont invités à se prononcer sur cette modification statutaire.

Adopté à l'unanimité.

5) Interruption de l'éclairage public de 23h.00 à 5h.00 du lundi au vendredi matin

Selon Yannick HERBET, les menaces qui pèsent sur la pérennité des dotations versées par l'Etat à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis incitent cette dernière à rechercher toutes les sources d'économie.

Parmi celles-ci figure l'interruption de l'éclairage public de 23h.00 à 5h.00 du lundi au vendredi matin (maintien de l'éclairage les vendredi et samedi soir et lors des fêtes locales, jours fériés et manifestations particulières).

Cette mesure susceptible de faire économiser près de 345 000 €/an a été adoptée par le Conseil Communautaire le 4 décembre 2017 qui a toutefois laissé la possibilité à chaque commune de maintenir l'éclairage public selon le mode de fonctionnement actuel étant entendu que le gain qu'aurait engendré pour la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis l'interruption de l'éclairage public serait compensé par une diminution, à l'Euro près, de l'attribution de compensation versée chaque année par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

Concernant Beauvois en Cambrésis, cette compensation a été estimée à 14 552,88 €.

il convient que le Conseil Municipal décide ou non l'interruption de l'éclairage public proposée par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

Jean-Marie BACQUET est contre le principe de l'interruption, estimant que la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis aurait dû, par anticipation, envisager d'autres mesures (régulation de l'intensité, interruption d'un point lumineux sur deux etc ...).

Géry HERMANT précise que des études ont été engagées par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis mais les investissements à réaliser auraient été trop onéreux.

Laurie LALLEMANT estime que l'on demande aux Conseils Municipaux de choisir entre économie et sécurité.

Sur ce dernier point, Yvon CIMBE relate une enquête d000 ont les résultats indiquent que les actes d'incivilité ne progressent pas lorsque l'éclairage public est interrompu ; à titre d'exemple la commune d'Iwuy n'a pas été confrontée à une recrudescence de l'insécurité.

Compte-tenu des enjeux économiques, Yannick HERBET propose l'adoption de cette mesure pour une année, à l'issue de laquelle un bilan sera établi.

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 contre (Laurie LALLEMANT, Fabrice DEPREUX, Claudine CASIEZ) émet un avis favorable à l'interruption de l'éclairage public proposée par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

6) Contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » DECI

Le SIDEN-SIAN vient de communiquer le montant 2018 de la contribution DECI, soit 10 675 € à raison de 5 €/habitant (montant inchangé).

Le même organisme ayant choisi la mise en place de la fiscalisation de cette contribution, il y aurait lieu, si le Conseil Municipal opte toujours pour le financement de celle-ci par le biais du budget communal, de délibérer contre le recouvrement de cette cotisation par fiscalisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de cette contribution qui apparaîtra en conséquence au Budget Primitif 2018.

7) Informations et questions diverses

-Yannick HERBET informe l'assemblée que le Conseil Départemental du Nord attribue à la commune une subvention de 60 288 € pour la réfection des trottoirs le long de la RD 643.

-Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'Amicale Laïque une deuxième gratuité de salle pour la soirée organisée le 14 avril 2018 au Foyer Rural Marcel Devaux.

-Fabrice DEPREUX évoque les problèmes que va engendrer l'installation de barrières rue de Bévillers à l'angle de la rue Victor Watremez.

Géry HERMANT précise que le retrait (de quelques mètres) du feu tricolore pourrait être une solution.

-Laurie LALLEMANT s'étonne de la durée des travaux par l'entreprise DELCROIX rue Berthelot. Yvon CIMBE note qu'il s'agit de travaux commandés par GRDF, concessionnaire déjà informé à plusieurs reprises de certains dysfonctionnements (tranchées ouvertes, signalisation routière, réfection de chaussée, etc ...)

-Fabrice DEPREUX attire l'attention de la Municipalité sur le stationnement intempestif d'un véhicule (toujours le même) devant le volet de la salle de sports ; ce véhicule pourrait gêner les services de secours qui voudraient pénétrer dans le bâtiment en cas d'incident.

Yannick HERBET avance qu'il conviendrait de relever l'immatriculation dudit véhicule afin d'identifier le propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.40.